

qu'une fois un avocat arrive à ce poste par droit d'ancienneté (dois-je dire Thompson ou Mowat), lorsqu'une fois un avocat arrive à ce poste par droit d'ancienneté où il est choisi à cause des talents spéciaux dont il a fait preuve dans la conduite de causes non-politiques, ici au Canada, nous avons cru qu'il se débarrassait de toute partisanerie politique, qu'il jetait avec sa robe d'avocat même le souvenir des luttes politiques, et reléguait ses prédilections politiques dans des limbes d'où l'histoire seule pouvait les sortir. Nous avons cru que c'était là le trait saillant de ce passé brillant d'hermine immaculée qui a distingué l'administration de la justice en Canada de celle des Etats-Unis. L'action de M. fera subir un rude choc à cette croyance qui a été entretenue si universellement et si aveuglément. Il faut que toutes les vieilles préférences et les anciennes amourosités et toutes ses sympathies et ses antipathies les plus chaudes aient dû rester chez lui à l'état latent sous le manteau cynique de l'impartialité lorsqu'il était magistrat. M. n'aura que lui-même à blâmer si quelques-unes des décisions qu'il a rendues récemment sont regardées avec soupçons ou sont même mises en question.

#### Et plus loin :

"Grattez le juge et vous verrez paraître l'homme politique" n'est pas une maxime qui devrait avoir cours parmi ceux qui pratiquent dans les causes d'élection.

#### Et encore :

Bref, la pratique américaine qui consiste à faire du banc le marchepied qui doit conduire à une pratique lucrative au barreau est une pratique qui ne réussira pas au Canada et qui devra, comme nous l'avons dit, être condamnée par tous les hommes bien pensants. Dans un autre article, continue l'organe, nous nous occupons de la dégradation de l'acte lui-même ainsi que des divers degrés par lesquels on est passé pour en arriver à ce résultat. Il semble que la faction a pour privilège spécial de renverser tous les précédents, de choquer la moralité publique de toutes les façons possibles. Ils ont ajouté un nouvel outrage à la sombre liste de leurs méfaits, sans compter le caractère anti-britannique et très répréhensible au point de vue constitutionnel de cet acte.

#### Et plus loin :

Notre opinion au sujet des effets désastreux du retour de M. un tel ou un tel du banc judiciaire au barreau a trouvé un écho immédiat parmi toutes les classes de la société.

#### Plus loin :

La pitoyable défense en réponse à notre accusation que M. un tel se prêtait au rabaissement du banc judiciaire lorsqu'il a consenti à se rabaisser lui-même est si faible qu'elle ne mérite pas une réponse : c'est du républicanisme pur et simple.

#### Plus loin :

Depuis le récent abus qu'on a fait du silence de la loi sur ce point nous n'hésitons pas à dire que le service public exige l'adoption d'une loi rendant inhabile à pratiquer à l'avenir toute personne siégeant aujourd'hui sur le banc judiciaire ou qui y sera élevée plus tard.

#### Plus loin :

L'audace du mouvement a caché ses principales difformités, l'esprit public n'envisage pas encore à un point de vue moral et social élevé l'énormité de l'offense commise.

#### Plus loin :

Qui peut nier que M. a siégé sur le banc pendant des semaines pendant qu'il traitait secrètement avec les représentants d'un parti politique ? Le gouvernement a-t-il osé envoyer chercher un juge sur le banc alors qu'il existait une incertitude quant à la réponse qu'il devait donner ?

#### Plus loin :

#### Le tentateur—

#### Quel était le tentateur ?

Le tentateur peut avoir appuyé sur les perspectives brillantes du à Ottawa, et le juge, avec sa perspicacité ordinaire, a pu voir dans l'établissement futur d'une cour suprême la possibilité de supplanter le chef dont la prééminence l'offusquait d'une façon si notoire.

#### Plus loin :

Ceci est un cas où la violation de la coutume est une violation du droit, et les adversaires du républicanisme en Canada se souviendront un jour avec amertume que M. un tel n'a pas eu le courage de dire au tentateur : Retires-toi de moi.

#### Ce jour est arrivé, M. l'Orateur. Plus loin :

Notre expérience du système américain nous a démontré la sagesse et la nécessité de se mettre en garde contre toute intervention politique en ce qui concerne les juges. Un juge sent qu'il est entré dans une carrière dont il ne peut déchoir tant qu'il est capable d'en remplir les devoirs onéreux. L'ambition prend parfois des formes dangereuses, mais jamais elle n'a établi de précédent aussi funeste. Maintenant ce parti est prêt à transporter les mêmes principes d'action dans le gouverne-

ment de la Confédération. Par bonheur, cependant, il est peu probable que l'on voie la magistrature rabaisée de nouveau par ces politiciens indisciplinés. Il est hors de doute que l'opinion publique dans toute l'étendue de la Confédération condamne l'introduction en ce pays du système de gouvernement politique américain. Jusqu'à présent nous avons parlé avec orgueil de l'incorruptibilité et du désintéressement de nos hommes d'Etat, de l'indépendance et de la dignité de notre magistrature, mais nous craignons qu'avec un tel et un tel au pouvoir à Ottawa et Toronto, durant une courte période d'années, la presse aura bientôt à exposer à la censure du peuple un bien triste dossier politique.

#### Et la Gazette de Montréal disait :

Il est clair que si cette action doit servir de précédent, la confiance publique résultant de l'abstention supposée des juges en fait de politique devra nécessairement être sérieusement ébranlée.

#### Et encore :

De cette manière toutes nos idées préconçues en ce qui concerne la neutralité du banc judiciaire se trouvent brutalement dissipées.

Toutes les circonstances, dit le *Mail*, offrent une preuve concluante que durant plusieurs semaines, alors qu'il remplissait encore les devoirs de sa charge judiciaire, il était en collusion avec des politiciens haut placés pour rabaisser sa position et souiller l'hermine.

#### Et plus loin :

Il n'y a guère un membre soit du banc, soit du barreau, qui ne soit convaincu que cette transaction est un outrage à l'adresse de toute la profession.

Comme je l'ai dit, tel était le langage employé à mon adresse par des politiciens éminents, membres du parti opposé, et par leurs organes, à l'occasion de l'appel d'un juge en fonctions à un poste politique important. Et je le demande : étiez-vous sincères alors ? Si oui, défendez-vous maintenant. Est-ce que vous en imposiez alors ? Dans ce cas je vous abandonne au mépris des honnêtes gens. Mais dans le cas actuel, la question est un peu plus compliquée, vu que le patronage politique a été virtuellement exercé par un juge en fonctions. De fait, la juderie du comté a été donnée en vue d'obtenir un siège pour le ministre de la justice.

Nous avons eu beaucoup trop de transactions de ce genre depuis quelques années. M. McDougall a obtenu une place de juge pour céder son siège comme représentant des Trois-Rivières au ministre des travaux publics. M. Killam a obtenu un siège dans la magistrature du Manitoba pour avoir fait place au procureur général de M. Norquay, le premier ministre du gouvernement local, et il a été annoncé publiquement dans les journaux qu'il avait arrangé cela dans ce but. M. Baby, un de nos anciens collègues, a été fait juge afin de procurer un poste à un autre de nos anciens collègues, M. Mousseau. Lorsque M. Mousseau eut fait son temps et lorsque le nouveau luminaire fut sur le point de paraître à l'horizon, M. Mousseau fut transféré — je crois que c'est mon honorable ami le député de Laval (M. Ouimet) qui a dit qu'il avait été envoyé d'ici à Québec, comme premier ministre de la province — afin de pouvoir créer une vacance pour le secrétaire d'Etat, et lorsqu'il eut fait son temps dans ce gouvernement et que son utilité eut cessé — pour me servir d'une phrase rendue historique par un événement dans lequel il a joué un rôle assez actif — il est monté sur le banc judiciaire afin de procurer un poste politique à M. Ross. De même, l'ex-député d'Antigonish a été fait juge pour créer une vacance dans Antigonish et pour donner un siège au ministre de la justice. M. McIsaac est un homme capable et je n'ai aucun doute qu'il fera un bon juge, mais la pratique en question est mauvaise et sera, je n'en doute pas, condamnée par tous les penseurs, pour me servir du langage de l'organe.

#### A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

#### Séance du soir.

M. BLAKE : Lorsque la séance a été levée j'étais sur le point de faire allusion au ministre des finances, qui nous a quittés afin d'occuper pour la seconde fois le poste de lieutenant-gouverneur de sa province natale. Je suis certain que nous souhaitons tous que la sinécure à laquelle il a été